



L.P. Marius BOUVIER
TOURNON/RHONE

Brevet Professionnel **AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE**

Objectif de formation Le titulaire du Brevet Professionnel A.T.P.S. est un professionnel dont la compétence de technicien de Prévention et de Sécurité des biens et des personnes, aussi bien en situation de responsabilité individuelle, qu'en situation d'encadrement d'une équipe.

Public - Jeunes ou adultes dans le cadre du contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, de la période de professionnalisation ou du Congé Individuel de Formation

Pré-requis - CAP Agent de Prévention et de Sécurité
- Expérience professionnelle de 5 ans en Prévention et Sécurité

Contenu - Enseignements professionnels :
- Lutte contre l'incendie, lutte contre la malveillance, surveillance, les risques techniques, prévenir, intervenir, législation, déontologie (contenu du SSIAP2)
- Management d'une équipe
- Enseignement général : Expression française et ouverture sur le monde, mathématiques, sciences physiques. Pour la section apprentissage : Anglais, Education physique et sportive.

Validation Contrôles en Cours de Formation et examen en fin de formation sanctionné par le Brevet Professionnel Agent Technique de Prévention et de Sécurité
Pour la section en apprentissage : Examen ponctuel en fin de formation

Organisation Formation encadrée par des enseignants du Lycée M. Bouvier et d'intervenants extérieurs
Les enseignements sont dispensés sous forme modulaire
Formation accessible dans le cadre d'un parcours en VAE

250 à 500 heures suivant profil, en CIF, période de professionnalisation

500 heures en contrat de professionnalisation

875 heures en de contrat d'apprentissage

septembre 2012 à juin 2014

Lieu de formation : Lycée Marius Bouvier – 07300 TOURNON

Informations pratiques

Contacts :

Chargée des relations entreprise : Annick MORARD ☎ 06.75.71.51.22

Coordonatrice d'action : Christine RIVIER ☎ 04 75 08 48 01

Le chef de travaux : Bernard VIGOURET ☎ 04 75 07 86 50

Responsable de formation : Sandrine JUVENET ☎ 04.75.67.53.82

PROGRAMME DE LA FORMATION

Capacités et
savoir faire

PRISE EN CHARGE D'UN SITE :

Prévenir

L'incendie

- combustion
- détection
- alarme
- extinction d'un feu : moyens utilisés, agents extincteurs, matériels utilisés

Malveillance

- Principes physiques
- Détections

Installation de détection

- Alarme
- Télésurveillance

Disposition législative et réglementaires concernant

- Les établissements recevant du public
- Les installations classées
- Les immeubles de grande hauteur
- La prévention des accidents du travail

Lecture de plan ou schéma

INTERVENTION SUR UN FEU :

Intervenir

L'incendie

- combustion
- détection
- alarme
- Principes de l'extension d'un feu, méthode d'extinction, moyens utilisés, agents extincteurs, matériels utilisés

Disposition législative et réglementaires concernant

- La prévention des incendies
- Les établissements recevant du public
- Les immeubles de grande hauteur
- Les installations classées

INTERVENTION DANS LE CADRE D'UNE INSTALLATION EN TELESECURITE :

Intervenir, malveillance, les risques techniques, télésurveillance et télésecurité, relations humaines et tâches administratives

- Principes physiques : détection périmétrique et volumétrique
- Installation de détection
- Alarme
- Télésurveillance
- Moyens de défenses
- Dispositions législatives et réglementaires concernant directement les activités de l'agent technique de prévention et de sécurité.
- Lecture et exécution d'un schéma
- Sans des responsabilités : Connaître les différents aspects juridiques, matériels et humains à prendre en compte pour gérer et organiser son ou ses activité(s) management d'une équipe : organiser les relations fonctionnelles avec les services d'assistance, organiser le travail d'une équipe, assurer la cohésion de l'équipe, exercer le commandement et de donner des ordres de façon que ceux-ci soient interprétés et exécutés sans ambiguïté préjudiciable à la qualité de l'intervention.

SECOURS ET ASSISTANCE AUX PERSONNES

Intervenir en ce qui concerne la prévention des accidents et les secours aux personnes

- S.S.T : Sauveteurs Secouriste du Travail

Equivalent SSIAP niveau 2 conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 Article 7 § 2

**FORMATION
GENERALE**

- Mathématiques / Sciences Physiques
- Français / Histoire – Géographie
- **Anglais – Education Physique et Sportive pour la section en apprentissage**